

Tarifs ING

Tarifs TTC applicables au 1^{er} avril 2020

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	2	Irrégularités et incidents	4
Ouverture, transformation, clôture	2	Commission d'intervention	4
Relevés de compte.....	2	Opérations particulières	4
Tenue de compte	2	Incidents de paiement.....	4
Services (en agence)	2	Découverts et crédits	4
Banque à distance	2	Découvert.....	4
Services.....	2	Crédits à la consommation.....	5
Opérations spéciales.....	2	Crédits immobiliers.....	5
Vos moyens et opérations de paiement	2	Épargne et placements financiers	5
Cartes	2	Épargne bancaire.....	5
Virement.....	3	Placements financiers.....	6
Prélèvements/TIP	3	Assurances et prévoyance	7
Chèques.....	3	Résoudre un litige	7
Offres groupées de services	3	Glossaire	8

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte simple/joint	GRATUIT
Service Bancaire de Base comprenant entre autres des moyens de consultation à distance du solde du compte et 2 chèques de banque par mois.....	GRATUIT
Service de changement de domiciliation bancaire ...	GRATUIT
Récapitulatif des opérations automatiques et récurrentes exécutées sur le compte	GRATUIT
Clôture de compte simple/joint.....	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint.....	GRATUIT

Relevés de compte

Edition d'un relevé mensuel de compte sur Internet.....	GRATUIT
Envoi d'un relevé de compte mensuel au format papier (voir Conditions Générales)	GRATUIT
Récapitulatif annuel des frais.....	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte (sous réserve du respect des conditions d'usage du compte)	GRATUIT
Tenue de compte en cas de non-respect des conditions d'usage du compte* pour l'Offre Intégrale	5 €/mois (prélevés mensuellement)
Tenue de compte pour l'Offre Essentielle	GRATUIT
Edition d'un relevé d'identité bancaire sur Internet ...	GRATUIT
Envoi de relevé d'identité bancaire au format papier.....	GRATUIT
Changement d'adresse, de civilité, des coordonnées personnelles.....	GRATUIT
Envoi d'un courrier au Service Clientèle.....	GRATUIT
Procuration (mise en place, modification, suppression) ..	GRATUIT

* Est visé le non-respect des conditions de versement mensuel ou de détention d'avoirs dans les livres d'ING indiquées dans les Conditions Générales du Compte de dépôt.

Services (en agence)

Service non fourni.

Banque à distance

Services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)	GRATUIT
Réédition du code secret d'accès au compte.....	GRATUIT
Accès au service clientèle (appel non surtaxé, coût selon opérateur)	GRATUIT

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.....	GRATUIT
Outil de gestion de votre budget "Budgetizer"	GRATUIT

Opérations spéciales

Duplicata de relevé de compte papier	GRATUIT
Frais de recherche de documents.....	10 €/doc.
Délivrance d'attestations simples (Attestation de solde, Attestation de virement émis, Attestation de clôture de compte, Attestation de détention d'un compte bancaire)	15 €/doc.
Délivrance d'attestations spécifiques à la demande du client	30 €/doc.
Mise à disposition d'espèces de dépannage à l'étranger par Mastercard®	95 €
Frais de gestion de succession.	300 €

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

	 Carte « Sans contact »
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Gold Mastercard®	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Gold Mastercard®	GRATUIT
Cotisation carte bancaire internationale à débit immédiat Standard Mastercard® (offre Essentielle)	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - offre réservée aux clients bénéficiant du droit au compte et à la clientèle fragile	GRATUIT
Renouvellement à échéance de votre carte bancaire	GRATUIT
Assurance et Assistance Gold Mastercard® - Offre Intégrale	GRATUIT
Assurance et Assistance Standard Mastercard® - Offre Essentielle	GRATUIT
Recherche opération carte sur Internet	GRATUIT
Accès aux services de la plateforme Gold Mastercard® en direct	0,15 € TTC/min.
Retraits d'espèces (cas de retrait à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
Retrait d'espèces par Carte au sein de l'Union Européenne (en euro) :	
- Avec l'offre Intégrale :	GRATUIT
- Avec l'offre Essentielle :	1 € à partir du 6 ^{ème} retrait dans le mois

Retrait d'espèces par carte au sein de l'Union Européenne (en devise) :	2% du montant + Commission de change Mastercard* applicable au jour du traitement de l'opération (taux BCE inclus)
Retrait d'espèces par carte en dehors de l'Union Européenne (en devise) :	Commission de 2% du montant (min 0,5 €)*
Paievements par Carte (la carte est émise par la banque)	
Paievement par Carte au sein de l'Union Européenne (en euro) :	GRATUIT
Paievement par Carte au sein de l'Union Européenne (en devise) :	2% du montant + Commission de change Mastercard* applicable au jour du traitement de l'opération (taux BCE inclus)
Paievement par Carte en dehors de l'Union Européenne (en devises) :	Commission de 2% du montant (min 0,5 €)*
Modification de l'offre bancaire : plafonds de retrait, d'achat, ainsi que votre autorisation de découvert (sous conditions)	GRATUIT
Changement de type de débit (entraînant l'émission d'une nouvelle carte) (sous conditions)	15 €
Renouvellement anticipé de votre carte bancaire	15 €
Renouvellement en urgence de votre carte bancaire (sous 48h à 72h)	70 €
Modification du code confidentiel de votre carte bancaire	GRATUIT
Modification du code confidentiel de votre carte bancaire en urgence (sous 24h à 48h)	GRATUIT
Mise en opposition de votre carte bancaire (perte/vol/fraude/non parvenue)	GRATUIT
Contestation d'un achat par carte	GRATUIT
Augmentation temporaire de dépassement des plafonds de carte bancaire (retrait/achat), mise en place instantanée (sous conditions)	GRATUIT

* La conversion en euros des opérations en devises (retrait d'espèces ou achat) est effectuée aux conditions de change du réseau Mastercard® applicables au jour du traitement de l'opération par ce réseau. Pour plus d'information sur ces conditions, voir <https://www.mastercard.fr/fr-fr/particuliers/support-conseil/convertisseur-devises.html>

Virement

Création d'un nouveau bénéficiaire	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel).....	GRATUIT
Frais par virement permanent	GRATUIT
Frais pour non exécution d'un virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT
Modification/suppression d'un virement permanent....	GRATUIT
Virement entre vos comptes ING (Compte Courant, livret Épargne Orange, Livret A, LDD...)	GRATUIT
En euros	
Emission et réception d'un virement SEPA.....	GRATUIT
Emission d'un virement non SEPA*	20 €
Réception d'un virement non SEPA ?*	10 €

En devises

Réception d'un virement en devise*	20 €
Emission d'un virement en devises*	30 €
+ Commission de change	20 €

5 devises disponibles (Dollar, Livre Sterling, Franc Suisse, Yen, Dollar Canadien, Couronne Suédoise)

* Des frais du prestataire de services de paiement de l'autre partie (bénéficiaire ou payeur) et le cas échéant d'établissements intermédiaires sont susceptibles de s'ajouter aux frais ci-dessus et d'être prélevés sur les fonds transférés. Nous contacter pour plus de renseignements.

Prélèvements/TIP

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Opposition sur prélèvement non débité	GRATUIT
Révocation de mandat de prélèvement	GRATUIT
Contestation de prélèvement autorisé et débité	GRATUIT

Chèques

Remise de chèque(s).....	Coût d'un affranchissement postal
Chèque émis en euros	GRATUIT
Chèque revenu impayé	GRATUIT
Commande d'un chéquier (par Internet, au service clientèle)	GRATUIT
Renouvellement du chéquier (sur demande).....	GRATUIT
Frais d'envoi du chéquier.....	GRATUIT
Frais d'envoi d'un chéquier en recommandé.....	7 €
Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier par l'émetteur.....	GRATUIT
Photocopie d'un chèque émis	15 €
Chèque de banque :	
- Frais d'émission d'un chèque de banque.....	GRATUIT
- Envoi en recommandé (obligatoire)	13 €
Présentation d'un chèque irrégulier	GRATUIT
Certificat de non-paiement sur remise de chèque impayé.....	GRATUIT

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services **GRATUIT**

L'offre spécifique proposée aux clients en situation de fragilité financière comprend les services indissociables suivants :

- Carte Mastercard® à autorisation systématique
- Ouverture, tenue et clôture de compte
- Changement d'adresse
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Domiciliation de virements bancaires
- Un relevé de compte par mois
- L'encaissement de chèques, virements et prélèvements SEPA dont virements permanents.
- Le paiement par virements et prélèvements SEPA dont virements permanents
- Abonnement permettant la gestion du compte à distance

- Retraits en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro
- Une carte de paiement à autorisation systématique
- Absence de commissions d'intervention
- Service d'alertes par SMS ou par e-mail personnalisables (niveau du solde du compte, virement entrant, ...)
- Émissions et envois de chèques de banque
- Service d'agregation bancaire
- Sans possibilité de découvert ou de commande de chéquier
- Plafond de frais d'incidents limité à 25 €/mois (appliqué depuis le 1^{er} février 2019)

L'offre spécifique proposée aux clients ayant ouvert un compte dans le cadre du "Droit aux Compte", comprend les services indissociables suivants :

- Carte Mastercard à autorisation systématique
- Ouverture, tenue et clôture de compte
- Changement d'adresse
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Domiciliation de virements bancaires
- Un relevé de compte par mois
- L'encaissement de chèques, virements et prélèvements SEPA dont virements permanents.
- Le paiement par virements et prélèvements SEPA dont virements permanents
- Abonnement permettant la gestion du compte à distance
- Retraits en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro
- Une carte de paiement à autorisation systématique
- Absence de commissions d'intervention
- Service d'alertes par SMS ou par e-mail personnalisables (niveau du solde du compte, virement entrant, ...)
- Émissions et envois de chèques de banque
- Service d'agregation bancaire
- Sans possibilité de découvert ou de commande de chéquier
- Plafond de frais d'incidents limité à 20 €/mois et 200 €/an (appliqué depuis le 1^{er} juin 2019)

Zone euro : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Le Vâticain, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **GRATUIT**

Forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Lettre avis préalable au rejet du chèque 30€
- Frais d'ouverture de dossier et de déclaration à la Banque de France pour un chèque rejeté inférieur ou égal à 50€
- Frais par chèque impayé
- Lettre d'injonction
- Délivrance de certificats de non-paiement éventuels 50€
- Constitution d'une provision bloquée affectée pour un chèque rejeté supérieur à 50€
- Frais postaux
- Frais de main levée.....

Paiement d'un chèque émis en violation d'une interdiction bancaire 30€

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... 30€

Frais de déclaration Banque de France pour usage abusif de la carte bancaire non applicable

Frais de rejet de prélèvement ou de TIP pour défaut de provision..... montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de 20€

Frais de capture de la carte bancaire après 3 codes erronés par le titulaire de la carte 40€

Frais de capture de la carte bancaire pour usage abusif 20€

Passage en recouvrement..... **GRATUIT**

Plafond de frais d'incidents, applicable à compter du 1^{er} février 2019, aux clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre spécifique..... 25€

Plafond de frais d'incidents, applicable à compter du 1^{er} juin 2019, pour les clients détenteurs de l'offre spécifique..... 20€ mois et 200 €/an

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention **GRATUIT**

Opérations particulières

Lettre de précontentieux..... **GRATUIT**

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la saisie dans la limite d'un plafond de 100€

Frais par saisie-attribution ou saisie-conservatoire... 100€

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté..... **GRATUIT**

Découverts et crédits

Découvert

Frais de mise en place d'une autorisation de découvert **GRATUIT**

Frais de gestion annuels d'une autorisation de découvert **GRATUIT**

Intérêts débiteurs au taux nominal sur découvert autorisé..... 8% par an

Pour exemple : pour une utilisation du découvert autorisé de 100 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 8 %, le TAEG ressort à 8,33 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, est indiqué sur vos relevés de compte.

Intérêts débiteurs au taux nominal sur dépassement..... 16% par an

Pour une utilisation de 100 € de dépassement, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 16 %, le TAEG ressort à 17,35 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, est indiqué sur vos relevés de compte.

Crédits à la consommation

Nous consulter.

Crédits immobiliers

Liste des services

Demande de financement et réponse immédiate en ligne	GRATUIT
Taux et Assurances.....	Nous consulter
Frais de dossier	750 €

Garanties

Commission de caution.....	0.50% du montant du prêt si montant du prêt < 124 000 € 620 € dans tous les autres cas
----------------------------	---

Participation au Fonds mutuel de garantie.....	230 € + 0.89% du montant du prêt
--	----------------------------------

Frais de gestion

Attestation de crédit	25 €
Rédition d'un tableau d'amortissement.....	25 €
Frais de recherche sur dossier de prêt archivé.....	50 €
Changement de domiciliation bancaire d'un prêt sur un compte d'un établissement tiers	25 €
Changement de quantième	25 €

Modification du prêt

Modification assurance emprunteur	GRATUIT
Modulation des échéances	175 €
Modification des conditions de crédit avec avenant....	950 €

Remboursement anticipée du prêt

Indemnités de remboursement anticipé partiel.....	GRATUIT
---	----------------

Indemnités de remboursement total hors rachat concurrence	GRATUIT
---	----------------

Indemnités de remboursement total si rachat concurrence	6 mois d'intérêts dans la limite de 3% du capital restant dû.
---	---

Incidents de paiement

Indemnités de retard sur impayé	Majoration du taux d'intérêt de 3% sur les échéances impayées
---------------------------------------	---

Lettre de relance sur échéance impayée	10€/relance
--	-------------

Indemnités de retard suite à exigibilité anticipée.....	7% du capital restant dû et des intérêts échus et non versés
---	--

Fermeture de votre livret	GRATUIT
Gestion de votre livret.....	GRATUIT
Versement par virement ou remise de chèque	GRATUIT
Retraits par virement sur les comptes de dépôt que vous avez désignés	GRATUIT
Suivi et gestion du compte par téléphone (appel gratuit depuis un poste fixe) et par Internet (hors frais de connexion éventuels de l'opérateur)	GRATUIT
Relevé de compte annuel.....	GRATUIT
Avis d'opération	GRATUIT
Duplicata de relevé	GRATUIT

Frais de gestion de Livret Épargne Orange inactif depuis plus de 5 ans.....	30 €/an (Livret inactif au sens de la loi du 13 juin 2014, relative aux comptes bancaires inactifs)
---	--

Livret A

Ouverture de votre Livret A.....	GRATUIT
Fermeture de votre Livret A	GRATUIT
Gestion de votre Livret A	GRATUIT
Versement par virement ou remise de chèque	GRATUIT
Retraits par virement sur les comptes de dépôt que vous avez désignés	GRATUIT
Suivi et gestion de votre compte par téléphone (appel gratuit depuis un poste fixe) et par Internet (hors frais de connexion éventuels de l'opérateur)	GRATUIT
Relevé de compte annuel.....	GRATUIT
Avis d'opération	GRATUIT
Duplicata de relevé	GRATUIT

Livret Développement Durable

Ouverture de votre LDD	GRATUIT
Fermeture de votre LDD	GRATUIT
Gestion de votre LDD	GRATUIT
Versement par virement ou remise de chèque	GRATUIT
Retraits par virement sur les comptes de dépôt que vous avez désignés	GRATUIT
Suivi et gestion de votre compte par téléphone (appel gratuit depuis un poste fixe) et par Internet (hors frais de connexion éventuels de l'opérateur)	GRATUIT
Relevé de compte annuel.....	GRATUIT
Avis d'opération	GRATUIT
Duplicata de relevé	GRATUIT

Compte à terme

Ouverture de votre compte	GRATUIT
Fermeture de votre compte	GRATUIT
Versement initial par virement ou remise de chèque	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Livret Épargne Orange

Ouverture de votre livret	GRATUIT
---------------------------------	----------------

Suivi de votre compte par téléphone (appel gratuit depuis un poste fixe) et par Internet (hors frais de connexion éventuels de l'opérateur) **GRATUIT**

Avis d'opéré/de fermeture **GRATUIT**

Placements financiers

Bourse et Fonds ING

Vos frais de transfert entrant remboursés jusqu'à 2 000 €**

Ouverture de votre Compte Titres/PEA **GRATUIT**

Droits de garde sur les fonds de la sélection ING..... **GRATUIT**

Droits de garde sur les espèces **GRATUIT**

Droits de garde sur les actions, obligations, warrants, trackers, certificats et fonds hors sélection ING :

- Pour un Compte Titres **GRATUIT**
- Pour un PEA **GRATUIT**

** Frais de transfert entrant remboursés dans la limite de 2000 euros par compte pour toute demande de transfert chez ING d'un Compte Titres ou d'un PEA d'un montant minimum de 1 000 euros, dans la limite d'un Compte Titres et d'un PEA par personne. Le remboursement sera uniquement effectué sur la base du relevé de compte sur lequel apparaissent les frais prélevés pour le transfert. Ce relevé sera à envoyer, accompagné d'un courrier précisant le N° de client, le numéro de compte ainsi que le montant global des frais à rembourser, à : Service Opérations ING - Libre réponse 70678 - 75567 Paris cedex 12.

Le remboursement sera effectué au maximum 1 mois après réception de ces éléments, directement sur le compte concerné. Les opérations en SRD doivent obligatoirement être dénouées pour permettre le transfert. Le délai de transfert est de 5 semaines minimum et dépend également des délais imposés par votre banque.

Frais de courtage Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Ordres de bourse < ou = 500 €	3,00 €
Ordres de bourse > 500 € et < ou = 1 000 €	4,00 €
Ordres de bourse > 1 000 € et < ou = 3 000 €	6,00 €
Ordres de bourse > 3 000 € et < ou = 6 000 €	8,00 €
Ordres de bourse > 6 000 € et < ou = 60 000 €	0,25 €
Ordres de bourse > 60 000 € et > ou = 200 000 €	0,25 €
Ordres de bourse > 200 000 €	0,10 €

Frais de courtage US (NYSE, Nasdaq et AMEX)

Ordre inférieur ou égal à 3 000 €	Ordre supérieur à 3 000 €
15 € par transaction	0,50% du montant total de l'ordre

Frais de courtage marchés européens sur les places suivantes : Madrid, Francfort et Lisbonne.

Ordre inférieur ou égal à 3 000 €	Ordre supérieur à 3 000 €
15 € par transaction	0,50% du montant total de l'ordre

Cours en temps réel sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne), Nasdaq **GRATUIT**

Cours en différés d'au moins 15 mn sur (NYSE, Francfort, Madrid)..... **GRATUIT**

Frais de courtage autres marchés (vente uniquement)	Tarifs TTC
ordre <= 15 000 euros	1,25%
ordre compris entre 15 000 et 30 000 euros	1,10%
ordre >= 30 000 euros	1%
Minimum forfaitaire de 75 €	

Les tarifs indiqués n'incluent aucune taxe locale hormis la TVA.

Commission de change : Taux appliqué à ING = Taux Banque de France + 0,08% par opération. Voir modalités dans les conditions générales.

Frais supplémentaires pour les ordres passés par téléphone 10 €/ordre

Frais de courtage Service de Règlement Différé (SRD) .. Tarif actions

Frais de courtage sur les OPCVM :

Si ordre supérieur à 100 € **GRATUIT**

Si ordre inférieur ou égal à 100 € 8 €

Commission de règlement différé (CRD) 0,024% par jour sur position nette, valeur par valeur

Prorata temporis, gratuit si achat et vente dans la même journée.

Prorogation SRD 0,60% du montant prorogé

Contrôle et frais d'avertissement pour insuffisance de couverture ou solde espèces débiteur 10 €

Intervention pour insuffisance de couverture ou solde espèces débiteur 35 €

Frais de gestion des OPCVM Consulter le prospectus/DICI de l'OPCVM

Droits d'entrée et de sortie aux fonds de la sélection ING **GRATUIT**

Droits d'entrée/de sortie sur les autres fonds Fixés par l'émetteur, selon DICI

ING peut percevoir des rétrocessions de la part des sociétés de gestion au titre de la distribution de leurs OPCVM. Le montant de ces commissions, lorsqu'elles existent, est calculé sur les encours. Déjà incluses dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion, ces rétrocessions n'entraînent aucune charge supplémentaire pour le souscripteur. Vous pouvez recevoir, sur simple demande, des précisions supplémentaires relatives à la nature et au montant de ces rémunérations.

Catégorie AMF (ou groupement de catégories AMF)	TAUX MINI	TAUX MAXI
Actions de la zone Euro	0,16%	1,13%
Actions des pays de la Communauté européenne	0,16%	1,37%
Actions françaises	0,24%	1,00%
Actions internationales	0,13%	1,15%
Diversifiés	0,03%	1,40%
Fonds à formule	0,70%	0,70%
Fonds étrangers	0,04%	1,55%
Monétaires (tous types)	0,05%	0,46%
Obligations (tous types)	0,05%	0,65%
OPCVM de fonds alternatifs	0,20%	0,89%

Information sur les marchés (Dépêches, tendances, actus sociétés, rumeurs, agendas, graphiques...)..... **GRATUIT**

Transferts de Compte Titres vers un autre établissement 15 €/ligne

Transferts de PEA vers un autre établissement 50 €/transfert + 15 €/ligne

Frais de tenue de compte **GRATUIT**

Relevé de compte/espèces par courrier 1 €/envoi

Relevé de compte mensuel en ligne **GRATUIT**

Relevé de liquidation mensuel par courrier 1 €/envoi

Relevé de liquidation mensuel en ligne **GRATUIT**

Avis d'opéré par courrier 1 €/envoi

Avis d'opéré en ligne **GRATUIT**

Avis d'OST par courrier 1 €/envoi

Avis d'OST par e-mail **GRATUIT**

Résoudre un litige

Relevé fiscal annuel	GRATUIT
Participation aux introductions en Bourse	GRATUIT
Clôture de votre Compte Titres ou de votre PEA	GRATUIT
Ordres non exécutés/annulés.....	GRATUIT
Mise au nominatif	15 €/ligne
Duplicata (hors IFU).....	12 €/duplicata
Recherche et/ou réédition administrative exceptionnelle.....	12 €/recherche
Demande de participation à une assemblée générale par courrier.....	12 €/attestation
Réponse à une instruction OST via un bulletin-réponse papier ou courrier libre	GRATUIT
Saisie en ligne d'une instruction OST.....	GRATUIT
Saisie par téléphone d'une instruction OST	10 €

Assurances et prévoyance

Assurance moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	GRATUIT
Assurance Moyens de Paiement Plus.....	Compte Simple 30 € - Compte joint 40 €

Assurance Vie ING

Frais d'entrée.....	GRATUIT
Frais de dossier	GRATUIT
Frais de versements	GRATUIT
Arbitrages.....	GRATUIT
Frais de sortie.....	GRATUIT
Frais de gestion du contrat fonds en euros Eurossima...	0,75% par an (0,60% pour tout contrat souscrit avant le 04/01/2017)
Frais de gestion du contrat fonds en euros Netissima....	0,75% par an
Frais de gestion du contrat fonds en unités de compte..	0,85% par an
Frais de gestion du contrat Gestion sous mandat, unités de compte.....	0,95% par an

Afin de résoudre toute difficulté relative aux services fournis par ING et à l'exécution de la Convention, le Client peut contacter le Service Clientèle d'ING, soit par téléphone au 01 57 22 54 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Pour plus de précisions : <http://www.ing.fr/ing/contact>), soit par email (via son Espace Client), soit par courrier postal non affranchi à l'adresse suivante : Service Clientèle - Libre Réponse 70678 - 75567 Paris cedex 12.

Dans un deuxième temps, le Client pourra contacter directement le Service Réclamation par courrier postal non affranchi à l'adresse suivante :
Service Réclamation - Libre Réponse 70678 - 75567 Paris cedex 12.

Dans un troisième temps, en cas de désaccord persistant, le Client disposera de la faculté de saisir gratuitement le Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF) :
Monsieur Le Médiateur de la FBF - CS 151 - 75422 Paris cedex 09
Fax : 01 48 00 52 89 / Courriel : mediateur@fbf.fr

En cas de désaccord concernant un placement financier (Compte Titres, PEA, fonds, ...), le Client saisira Mme le Médiateur de l'AMF :
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

En cas de désaccord concernant un contrat d'Assurance vie : Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA).

En cas de désaccord lié à une Assurance Moyens de Paiement Plus - hors protection juridique, le Client pourra, dans un premier temps, contacter la société de courtage en assurance CWI Corporate par téléphone (04 88 05 54 25 du lundi au vendredi de 9h à 19h) ou par courrier (CWI Corporate, Assurance Moyens de Paiement Plus ING - Service Réclamations - CS 20530, 13593 Aix-en-Provence Cedex 3). Ensuite, si la solution proposée par le courtier ne lui convient pas, il pourra contacter Allianz (par courrier : Allianz - Relations Clients - Case Courrier BS - 20 Place de la Seine 92086 Paris la Défense Cedex ou par email : clients@allianz.fr). Enfin, en cas de désaccord persistant, le Client disposera de la faculté de saisir gratuitement le Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances par courrier :

Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances - BP 290 - 75425 Paris Cedex 09.

Si le désaccord est lié à une Assurance Moyens de Paiement Plus - protection juridique, le Client pourra, dans un temps, contacter Protexia (par téléphone 0 978 978 097 du lundi au vendredi de 9h à 20h). Si la solution proposée par Protexia ne lui convient pas, il pourra contacter Allianz Protection Juridique par courrier (Allianz Protection Juridique - Service Client, Case courrier 2508-20 place de Seine - la Défense 1 - 92086 Paris La Défense Cedex) ou par email (qualite.protection-juridique@allianz.fr). Enfin, cas de désaccord persistant, le Client disposera de la faculté de saisir gratuitement le Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances par courrier à l'adresse visée ci-dessus.

Pour plus d'informations :
<http://www.ing.fr/ing/contact>

GLOSSAIRE DU DOCUMENT TARIFS ING

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire ;

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

BCE : Banque Centrale Européenne ;

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision ...) ;

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

Cotisation à une offre groupée de services : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services ;

Cotisation carte : le compte est débité du montant de la cotisation de la carte ;

Droits de garde : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières ;

Emission d'un chèque de banque : le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque ;

Emission d'un virement non SEPA : le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros) ;

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) : le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA ;

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et systématiquement du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance ;

Frais de location de coffre-fort : le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort ;

Frais de mise en place d'un virement permanent : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent ;

Frais d'émission d'un chèque de banque : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque ;

Frais d'envoi de chéquiers : le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers ;

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire ;

Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques ;

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision ;

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé ;

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée ;

Frais par saisie administrative à tiers détenteur : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due ou qui est dû à l'Etat, à des collectivités territoriales, à des établissements publics ou à d'autres organismes pour l'obtention de ladite somme ;

Frais par saisie-attribution : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due ;

Frais par virement occasionnel incomplet : le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes ;

Frais par virement permanent : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent ;

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant ;

Frais de recherche de documents : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte ;

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France ;

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet ;

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours ;

Paiement d'un chèque : le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement ;

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) : le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier ;

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) : le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte ;

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

